

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION tenue le mardi 27 février 2024, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

MMES

Isabelle Giasson

Julie Guay

Michelle Martin

directrice générale et greffière-trésorière

représentante suppléante de Chute-aux-Outardes

représentante de Pointe-Lebel

ET

MM.

Étienne Baillargeon

Guy Côté Michel Desbiens Raymond Lavoie

Julien Normand

représentant de Baie-Trinité représentant de Godbout représentant de Baie-Comeau

représentant de Ragueneau président et représentant de Pointe-aux-Outardes

Sont absents:

Steeve Grenier

Christian Malouin

représentant de Franquelin

représentant de Chute-aux-Outardes

ORDRE DU JOUR

1.0 **Préliminaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 24 janvier

2.0 **Décisions**

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer nº 2024-01 de la Régie ainsi que nº 2024-01 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de janvier 2024
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 janvier 2024
- 2.4 Adjudication d'une émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques
- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un 2.5 emprunt par billets au montant de 1 011 800 \$ qui sera réalisé le 4 mars
- 2.6 Adoption du Règlement sur la régie interne 24-01
- Autorisation Affectation du fonds de roulement Acquisition des véhicules 2.7 de service

3.0 **Informations**

- Exposition Hommage à l'objet Centre Manicouagan en mars 2024 3.1
- Semaine de la famille Activités du 2 au 9 mars 2024 Ville de Baie-Comeau 3.2

4.0 Correspondance

5.0 Affaires nouvelles

- 5.1 5.2 Prochaine rencontre de travail – le mardi 26 mars 2024 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 26 mars 2024

6.0 Période de questions

Fermeture de l'assemblée 7.0

PROCÈS-VERBAL

PRÉLIMINAIRES 1.0

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h.

Approuvé séance tenante.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

> Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 23 janvier 2024

> Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 23 janvier 2024;

> Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

> Sur la motion de la représentante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Michelle Martin, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 23 janvier 2024, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 **DÉCISIONS**

ADMINISTRATION

Adoption de la liste de comptes à payer nº 2024-01 de la Régie 2.1 ainsi que nº 2024-01 du magasin de réemploi Phase 2

> Sur la motion du représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillargeon, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer nº 2024-01 de la Régie d'une somme de 611 165,62 \$ et nº 2024-01 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de 3 141,24 \$ pour un total de 614 306,86 \$ conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses. Approuvé séance tenante.

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de janvier 2024

> Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de 6 108,68 \$ pour janvier 2024, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-14

Rés. 2024-15

Rés. 2024-16

Rés. 2024-18

2.3 État des revenus et des dépenses au 31 janvier 2024

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 janvier 2024 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Règlement d'emprunt 23-01

2.4 Adjudication d'une émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture 26 février 2024

Nombre de soumissions 3 Heure d'ouverture 10 h

Échéance moyenne 4 ans et 8 mois

Lieu d'ouverture Ministère des Finances du Québec

Montant 1 011 800 \$
Date d'émission 4 mars 2024

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 mars 2024, au montant de 1 011 800 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 CAISSE DESJARDINS DE MANIC-OUTARDES

30 100 \$	4,73000 %	2025
31 700 \$	4,73000 %	2026
33 300 \$	4,73000 %	2027
35 000 \$	4,73000 %	2028
881 700 \$	4.73000 %	2029

Prix: 100,00000 Coût réel: 4,73000 %

2 BANQUE ROYALE DU CANADA

30 100 \$	4,93000 %	2025
31 700 \$	4,93000 %	2026
33 300 \$	4,93000 %	2027
35 000 \$	4,93000 %	2028
881 700 \$	4.93000 %	2029

Prix: 100,00000 Coût réel: 4,93000 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

30	100\$	5,05000	%	2025
31	700\$	5,00000	%	2026
33	300 \$	4,70000	%	2027
35	000\$	4,60000	%	2028
881	700 \$	4,60000	%	2029

Prix: 98,56600

Coût réel : 4,95913 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE MANIC-OUTARDES est la plus avantageuse;

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE DESJARDINS DE MANIC-OUTARDES pour son emprunt par billets en date du 4 mars 2024 au montant de 1 011 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 23-01. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Approuvé séance tenante.

2.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 011 800 \$ qui sera réalisé le 4 mars 2024

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 011 800 \$ qui sera réalisé le 4 mars 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
23-01	1 011 800 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 23-01, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 4 mars 2024;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 mars et le 4 septembre de chaque année;
- les billets seront signés par le président et la directrice générale et greffière-trésorière;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	30 100 \$	
2026	31 700 \$	
2027	33 300 \$	
2028	35 000 \$	
2029	36 800 \$	(à payer en 2029)
2029	844 900 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 23-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 4 mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Approuvé séance tenante.

2.6 Adoption du Règlement sur la régie interne 24-01

Attendu qu'un avis de motion a été présenté lors de la séance du conseil du 23 janvier 2024 pour un projet de règlement sur la régie interne venant abroger le règlement sur la régie interne n° 19-05;

Attendu que le projet de règlement sur la régie interne a été présenté et déposé aux membres du conseil d'administration conformément aux dispositions de la Loi lors de la séance du conseil du 23 janvier 2024;

Sur la motion de la représentante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Michelle Martin, il est unanimement résolu d'adopter le règlement sur la régie interne 24-01, venant abroger le règlement sur la régie interne n° 19-05 pour édicter de nouvelles règles.

Approuvé séance tenante.

2.7 Autorisation – Affectation du fonds de roulement – Acquisition des véhicules de service

Attendu qu'à la suite de la publication de l'appel d'offres sur invitation nº 2023-01, la Régie a procédé à l'achat de deux véhicules de service auprès du soumissionnaire le plus bas conforme, soit le concessionnaire Olivier Chrysler Jeep au montant de 111 683 \$, avant les taxes, incluant l'échange du véhicule Dodge Ram 2500, d'une valeur de 8 500 \$ (rés. 2024-06);

Considérant que la Régie a été dans l'impossibilité de procéder à l'échange du véhicule de service Dodge Ram 2500 en raison d'un bris majeur dudit véhicule;

Attendu que le montant final de la dépense de l'acquisition des véhicules, basée sur les coûts unitaires soumis, plus l'ajout des accessoires suivants: grille de protection de vitrine arrière et gyrophare, s'élève à 129 311,70 \$ excluant le remboursement de la TPS et incluant le 50 % de la TVQ non remboursable;

Rés. 2024-21

Sur la motion de la représentante suppléante de la municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu que la dépense de l'achat des véhicules de service, au montant de 129 311,70 \$, excluant le remboursement de la TPS et incluant le 50 % de la TVQ non remboursable, soit affectée au fonds de roulement et remboursée à raison de 10 000 \$ par année jusqu'au remboursement de la somme totale, et ce, à même le poste budgétaire 41860 – Remboursement FDR.

Approuvé séance tenante.

3.0 **INFORMATIONS**

3.1 Exposition *Hommage à l'objet* – Centre Manicouagan en mars 2024

Isabelle Giasson informe les élus de l'exposition *Hommage à l'objet* qui se tiendra en mars prochain. Un vernissage en lien avec l'exposition, se tiendra le 14 mars au Centre Manicouagan.

3.2 Semaine de la famille – Activités du 2 au 9 mars 2024 – Ville de Baie-Comeau

La directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson mentionne aux élus que la Régie tiendra l'activité *Ensemble pour comprendre le tri*, dans le cadre de la Semaine de la famille.

4.0 CORRESPONDANCE

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 26 mars 2024 à 8 h.
- **5.2** Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 26 mars 2024 à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 17.

Julien Normand Président

Rés. 2024-23

Isabelle Giasson, directrice générale et greffière-trésorière

Sabelle Celasson